

<b>CONTRAT DE PARRAINAGE</b>
------------------------------

**CONDITIONS PARTICULIERES  
N° 001 V. Mai 2018**

**ENTRE:**

**La Ville de Bruxelles**, représentée par son Collège des Bourgmestres et Echevins, au nom duquel agissent en exécution d'une décision du conseil communal prise en séance du \_\_\_\_\_, Madame Faouzia Hariche, Echevine en charge de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines, et Monsieur Luc Symoens, Secrétaire communal, en sa qualité de pouvoir organisateur de la Haute École Francisco Ferrer (ci-après dénommée la « HEFF »), sise rue de la Fontaine 4, 1000 Bruxelles ;

Ci-après dénommé(e) « le Parrain » ou la « Ville de Bruxelles » ou « la Haute École Francisco Ferrer » ou « la HEFF »;

**D'UNE PART**

**ET :**

**L'Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie**, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, dont le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS est le 519 587 851, et dont le siège social est établi avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS, adresse postale : 30, avenue Corentin Cariou – 75019 PARIS, représenté par Monsieur Bruno Maquart, Président, dûment habilité  
N° de TVA intracommunautaire : FR 46 519 587 851

Ci-après dénommé « l'EPPDCSI » ou « Universcience » ou « le bénéficiaire »

**D'AUTRE PART**

Ci-après conjointement désignés « les Parties » et individuellement « la Partie ».

**ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :**

L'EPPDCSI est un établissement public à caractère industriel et commercial présent sur deux sites : au Palais de la découverte et à la Cité des sciences et de l'industrie. Il a pour mission de rendre la science accessible à tous en valorisant fondamentaux et démarches scientifiques, en éclairant les changements du monde contemporain et en décloisonnant les savoirs.

La Ville de Bruxelles est le pouvoir organisateur de la Haute École Francisco Ferrer (HEFF). Celle-ci offre des formations de type court et de type long dans cinq départements, Arts appliqués, Economique et social, Paramédical, Pédagogique et Technique. Le département Arts appliqués comporte trois sections, Arts du tissu, Publicité – Agencement de l'espace et Styliste – Modéliste et une spécialisation en accessoires de mode. La HEFF a pour missions la formation initiale mais aussi la recherche appliquée et des services à la collectivité.

Dans le cadre de ses missions, Universcience entreprend de produire une exposition sur la thématique du Jeans, présentée à la Cité des sciences et de l'industrie du 8 décembre 2020 au 22 janvier 2022.

L'exposition JEAN se déploiera sur 600 m2 et proposera au public d'explorer l'incroyable histoire de ce vêtement, de ses origines à nos jours. Elle s'attachera à examiner le denim sous toutes les coutures, de la transformation du coton jusqu'aux techniques de fabrication industrielles. Elle portera également un regard sur son statut iconique en tant que signe de ralliement de différentes cultures. Enfin, elle proposera un décryptage des enjeux de l'industrie du jean et ses impacts sociétaux et environnementaux.

Universcience a sollicité la Ville de Bruxelles pour concevoir et produire des tenues en denim destinées aux besoins de l'exposition lors de son itinérance en France et dans le monde.

La Ville de Bruxelles a décidé d'apporter son soutien à Universcience, en tant que Parrain, pour la réalisation de l'exposition JEAN.

### **CECI ETANT RAPPELE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet de définir :

- les conditions et les modalités de participation du Parrain à la réalisation du Projet en tant que Parrain de l'EPPDCSI ;
- les remerciements que l'EPPDCSI accordera au Parrain.

#### **ARTICLE 2 – APPORTS ET ENGAGEMENTS DU PARRAIN**

##### **2.1 Soutien en nature**

###### **2.1.1 Don de biens matériels :**

Ce don emporte transfert de propriété, il vise :

Des matériels destinés à être présentés au public :

La HEFF assure la création et la confection de différentes pièces fabriquées à partir de denim pour une utilisation par le public lorsque ce sera possible:

- 100 pièces de vêtements divers (jupe, robe, pantalon, cape, manteau) par la section Styliste-Modéliste : 7 500 euros TTC, soit 7 075,5 euros HT de 6%
- 20 échantillons textiles par la section Arts du tissu : 10 000 € TTC, soit 9 434 euros HT de 6%

###### **2.2.2 : Mise à disposition de moyens :**

La HEFF assure le prêt, pendant toute la durée de la présentation dans l'exposition à la Cité des sciences et de l'industrie de :

- 30 manteaux en jeans par la section Styliste-Modéliste : valorisation à hauteur de 24 000 euros TTC, soit 22 641,5 euros HT de 6%
- 22 accessoires (chapeaux, ceintures, sacs) par la section Styliste-Modéliste : valorisation à hauteur de 2 200 euros TTC soit 2 075,5 euros HT de 6%
- 1 métier à tisser monté avec une chaîne de tissage en cours d'élaboration (ARM, métier à tisser de table à échantillonnage 12 cadres, largeur de 50 cm) : valorisation à hauteur de 8 000 euros TTC soit 7 547 euros HT de 6%

## **2.2 : Valorisation globale du soutien en nature :**

L'ensemble de la participation du Parrain en nature est valorisé à hauteur d'un montant global et forfaitaire de 48 773,5 € HT (48 773,5 euros hors taxes), 51 700 € TTC (cinquante mille euros toutes taxes comprises), TVA à 6 %, correspondant à la valeur des engagements souscrits tels que visée ci-dessus.

Celui-ci atteste ne pas déroger aux évaluations fixées par l'administration fiscale dans la documentation de base en vigueur.

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'EPPDCSI**

En contrepartie de la participation du Parrain au Projet, l'EPPDCSI s'engage à consentir les contreparties / remerciements ci-dessous, dans une proportion qui n'excèdera pas 35 % de la valeur de son soutien TTC.

### **3.1. Visibilité**

Les remerciements en visibilité sont évalués à 10 % de l'apport TTC, soit 5 170 euros, et consisteront en mention du nom et le logo du Parrain, sous la mention « Avec le soutien » sur les éléments de communication liés au Projet, à savoir :

- Communiqué de presse de l'exposition
- Dossier de presse de l'exposition
- Page partenaire du site Web dédié au Projet (hébergé par universciences.fr)
- Panneau partenaires disposé dans l'exposition
- Rapports annuels Universcience 2020, 2021 et 2022

Un pack promotionnel sera fourni pour permettre au parrain d'en faire la promotion à travers ses différents moyens de communication.

### **3.2. Inauguration**

Le Parrain bénéficiera de 30 invitations à l'inauguration du Projet.

### **3.3. Autres remerciements**

L'EPPDCSI fera bénéficier le Parrain de remerciements matériels à hauteur de 25 % maximum de son apport total TTC, soit 12 925 euros au maximum, répartis à titre prévisionnel comme suit :

- 100 % soit 12 925 euros en billets d'accès aux expositions de la Cité des sciences et de l'industrie en dehors des invitations fournies pour l'inauguration de l'Exposition ;

Cette répartition pourra être modifiée postérieurement à la signature du présent contrat, par échange d'emails entre le Parrain représenté par Madame Aurélie Baudier, Directrice-Présidente de la HEFF et Universcience représenté par Madame Lécuyer et Monsieur le Morzellec.

#### **ARTICLE 4 – DUREE DU CONTRAT**

Le présent Contrat produira ses effets à compter de sa date de signature sans préjudice notamment de l'article 3 des Conditions Générales, jusqu'au 31 décembre 2027.

#### **ARTICLE 5 – SUIVI DES PRESENTES**

Afin d'assurer le suivi administratif du présent contrat, les Parties ont désigné les interlocuteurs privilégiés suivants :

- Pour la HEFF :  
Madame Aurélie Baudier  
Directrice-Présidente  
4, rue de la Fontaine  
Tél. 0032 22795811 / Email : [heff.direction@he-ferrer.eu](mailto:heff.direction@he-ferrer.eu)
  
- Pour Universcience :  
Sophie Lécuyer, Chargée de projets muséographiques  
Cité des sciences et de l'industrie  
30, avenue Corentin Cariou  
75019 Paris  
Adresse  
Tél. 01 40 05 73 93 / Email : [Sophie.LECUYER@universcience.fr](mailto:Sophie.LECUYER@universcience.fr)
  
- Yann le Morzellec, Responsable mécénat/partenerariats  
Cité des sciences et de l'industrie  
30 avenue Corention Cariou  
75019 Paris  
Tél : 01 40 74 86 82 / Email : [yann.lemorzellec@universcience.fr](mailto:yann.lemorzellec@universcience.fr)

#### **ARTICLE 6 – DECLARATIONS**

Le Parrain déclare que les conditions générales du parrainage établies par Universcience ont été mises à sa disposition, qu'il en a bien pris connaissance et les accepte sans réserve. Elles figurent par ailleurs à l'URL suivante :

[http://www.universcience.fr/fileadmin/fileadmin\\_Universcience/fichiers/soutenez-nous/ documents/conditions generales de parrainage.pdf](http://www.universcience.fr/fileadmin/fileadmin_Universcience/fichiers/soutenez-nous/ documents/conditions generales de parrainage.pdf)

Le Parrain déclare que la charte éthique s'appliquant à Universcience, l'Etablissement Public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, et à ses partenaires (mécènes, parrains et donateurs) a également été mise à sa disposition et qu'il l'accepte sans réserve. Elle figure par ailleurs à l'URL suivante :

[http://www.universcience.fr/fileadmin/fileadmin\\_Universcience/fichiers/soutenez-nous/documents/Charte\\_ethique.pdf](http://www.universcience.fr/fileadmin/fileadmin_Universcience/fichiers/soutenez-nous/documents/Charte_ethique.pdf)

#### **ARTICLE 7 – CLAUSE RESOLUTOIRE EXPRESSE**

La présente convention est conclue sous la condition résolutoire de la suspension et/ou de l'annulation par l'autorité de tutelle dont dépend la Ville de la délibération du Conseil communal approuvant la présente convention.

#### **FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX**

A Bruxelles, le

Pour le Parrain,  
L'Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse  
et des Ressources humaines,  
Faouzia HARICHE

Le Secrétaire communal,  
Luc SYMOENS

A Paris, le

Pour l'EPPDCSI  
Le Président  
Bruno MAQUART

ou Anne-Claire Amprou  
Directrice générale déléguée